

surveillance de la qualité de L'AIR INTÉRIEUR

Établissements tertiaires – Bureaux –
Santé et Hygiène au Travail – Syndrome du bâtiment malsain

Irritations des yeux, nez, gorge, problème de concentration, maux de tête, réaction allergique, sont les plaintes quotidiennes des employés. Ces symptômes disparaissent plus ou moins rapidement en dehors du milieu de travail. Ces différents maux peuvent être des facteurs importants de la baisse de productivité et d'un taux d'absentéisme élevé.

carbone). Plus ces pollutions sont contrôlées moins il y a de risques pour les employés de se faire contaminer.

Un examen approfondi des moyens d'aération est également fortement préconisé pour le confort des employés dans des locaux avec présence de ventilation. En particulier, le contrôle des bouches ou des grilles d'aérations permet de vérifier leur efficacité dans les locaux. Des mesures aérauliques sont alors indispensables pour effectuer une vérification approfondie des VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée).

Le contrôle de la qualité de l'air intérieur s'avère être un outil rigoureux permettant de déceler tout dysfonctionnement du système aéraulique et donc de veiller au confort et à la santé des occupants des locaux de travail du secteur tertiaire.

L'expertise d'OXYGENAIR est de prévenir les risques et les gênes quotidiennes liés à une mauvaise qualité de l'air afin de veiller au confort et à la santé des occupants.

Notre secteur d'intervention est global : des entreprises du secteur tertiaire (bureaux administratifs), des locaux de collectivités locales et de l'administration publique, des entreprises hôtelières et de restauration, des salles de loisirs (salle de cinéma, théâtre...), des maisons de retraites, des magasins commerciaux de tout type.



Plusieurs paramètres doivent être contrôlés pour éviter ces désagréments auprès de ces occupants : la pollution chimique (formaldéhyde), la pollution particulaire, la pollution biologique (la flore bactérienne totale et la flore fongique totale), ainsi que les paramètres de confort (température et humidité) et le niveau de confinement (dioxyde de

L'offre oxygenair

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec le Code du travail en matière de surveillance de la qualité de l'air dans les locaux à pollution non-spécifique ? Vous voulez apporter une réponse claire et pragmatique aux attentes des salariés et du CHSCT ? Vous souhaitez vérifier vos systèmes de ventilation (VMC) ?

OXYGENAIR propose les mesures suivantes :

- Les débits d'air (soufflage et extraction),
- L'aérobiocontamination (dénombrement de la flore fongique et bactérienne totale dans l'air),
- Les paramètres de confort au travail : température et humidité relative,
- Le niveau de confinement dans les locaux : mesure du dioxyde de carbone (CO₂),
- Certains composés chimiques : COV (benzène, ...) et formaldéhyde (substance cancérigène émise par les matériaux de construction, l'ameublement et les produits d'entretien),
- L'empoussièrement de l'air en particules inhalables.

Notre démarche constitue un outil rigoureux pour obtenir un état des lieux précis de la qualité de l'air de vos locaux, pour déceler une dégradation de la propreté du réseau aéraulique ou un dysfonctionnement préjudiciable à la qualité de l'air distribué : dégradation de la prise d'air neuf, défaut de filtration, déficit d'apport d'air neuf ou d'extraction, contamination microbienne, ...

Cette démarche permet ainsi de localiser les zones sensibles d'un bâtiment afin de procéder à d'éventuels aménagements (choix du mobilier, des cloisonnements, réglages du système de ventilation, ...).

 Tous ces contrôles permettent de valider que l'air que nous respirons est sain pour notre santé !

Des experts pour vous accompagner...

Nous vous proposons différentes solutions :

- **audits de la qualité de l'air conformément aux exigences du Code du travail** (débits d'air, concentration en poussières),
- **audits de la qualité de l'air selon la norme XP-X-43-401** comprenant une campagne de prélèvements et de mesures (aérobiocontamination, formaldéhyde, ...),
- **évaluations de vos moyens d'aération** avec le cas échéant **l'établissement de préconisations** et d'un plan d'action pour l'amélioration de la qualité de l'air.

N'hésitez pas : contactez-nous !

NOTA : nous réalisons également des mesures en atmosphère de travail dans le domaine industriel sur divers agents chimiques à VLEP contraignantes et indicatives dans le cadre du Code du travail.



Mesure de l'aérobiocontamination

Mesure du comptage des particules

Mesure aéraulique

www.oxygenair.fr

Agence de Chambray-lès-Tours (37170) – vos contacts :

Damien Declerck : damien.declerck@oxygenair.fr T 09.81.63.13.17 / P 06.85.07.32.43

Olivier Pétrique : olivier.petrique@oxygenair.fr T 09.81.63.23.17 / P 06.15.92.08.71